

cartegrismetz.fr

Documents nécessaires pour l'immatriculation d'un véhicule d'occasion français.

- Carte grise de votre véhicule originale (originale pas de photocopie)
(doit être barrée, datée et signée par le vendeur. Vous devez inscrire la même date sur le certificat de cession.
- Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule (originale, pas de photocopie) (Cerfa n°13750*05)
- Certificat de cession d'un véhicule d'occasion originale (pas de photocopie) (Cerfa n°15776*01)
- Permis de conduire (En cours de validité, correspondant au véhicule à immatriculer)
- Justificatifs d'identité du nouveau titulaire (En cours de validité, carte d'identité recto verso, permis de conduire recto verso, passeport, carte de résident)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois du nouveau titulaire (avis d'impôts, facture électricité, facture téléphone fixe ou mobile)
- Attestation d'assurance (Une attestation d'assurance en cours de validité (ou carte verte) est nécessaire pour l'obtention de votre carte grise)
- Contrôle technique si votre véhicule à plus de 4 ans (Votre contrôle technique doit avoir moins de 6 mois à la date de votre demande de carte grise)
- Mandat (Cerfa n°13757*02)

Carte grise metz

79 Boulevard Saint Symphorien 57050 Longeville-Lès-Metz

Téléphone **09 81 29 97 11**

Mail : cartegrismetz57@gmail.com